

Jean-Marc Germain

Député des Hauts-de-Seine (12ème)

126, rue de l'Université, PARIS 75355 SP

Tel : 01.40.63.91.07

ATTAC 92

141, avenue Jean Jaurès

92140 CLAMART

Le 3 octobre 2012, à Paris

Monsieur,

Dans un courrier de septembre 2012, vous m'avez fait connaître votre souhait de voir rejeté par le Parlement le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG), c'est-à-dire le Pacte budgétaire européen. Je vous en remercie.

Pour ma part, je suis favorable à la ratification de ce traité, au nom même des engagements que nous avons pris face aux Français.

Le Président de la République a tenu ses promesses. Comme il s'y était engagé, la politique européenne a été réorientée depuis le 6 mai dernier.

Nous avons demandé que des outils de régulation soient mis en œuvre, nous les avons obtenus. Ainsi, une taxe sur les transactions financières va être instaurée. Le mécanisme de supervision bancaire encadrera le secteur financier et édictera des règles prudentielles qui ont tant manqué avant le déclenchement de la crise.

Nous refusons que l'Union européenne soit un simple gardien du temple de la discipline budgétaire, nous avons obtenu un « pacte de croissance » de 240 milliards d'euros. La Banque européenne d'investissement va être recapitalisée et des « project bonds » permettront de financer des grands projets, notamment d'infrastructure.

Par ailleurs, je réfute l'idée selon laquelle ce traité nous enfermerait dans une politique d'austérité assortie de sanctions disproportionnées et attentatoires à notre souveraineté nationale. Le TSCG laisse tout d'abord la possibilité de mettre en œuvre une politique budgétaire expansive. Ensuite, le Traité prend désormais en compte dans le calcul du déficit les dépenses effectuées par l'Etat en période de baisse de l'activité économique. Respecter 0,5% de « déficit structurel » ne signifie donc pas l'obligation d'atteindre 0,5% de déficit nominal. L'objectif reste le respect de la règle des 3% de déficit nominal.

De plus, le concept de « circonstances exceptionnelles » offre une soupape de sécurité qui permet de déroger aux règles du Traité, le cas échéant.